

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 20 juin 2014
En salle des séances

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire, Henri-Francis DUFOUR. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Madame Renée BARTHES donne procuration à Madame Isabelle SONNET
Monsieur Loris HUG donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
Madame Justine MOUREAUX donne procuration à Monsieur Etienne FAURE
Madame Danièle NIMETZ donne procuration à Madame Zohra REKIBI

Madame Emilie FERRANT est désignée secrétaire de séance

1/ Compte rendu de la séance du 02 juin 2014

Sur proposition de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte le compte rendu de la séance du 02 juin 2014

2/ Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

La date du renouvellement de la série A des sénateurs, dont le Doubs fait partie, est fixée au dimanche 28 septembre 2014.

Le conseil municipal doit désigner les 7 délégués et 4 suppléants qui prendront part le 28 septembre à BESANCON, à l'élection des trois sénateurs du département.

Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une liste paritaire composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, sans panachage ni vote préférentiel.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Sont élus :

DUFOUR Henri-Francis

REKIBI Zohra

FRANÇAIS Guy

NADOR Fabienne

WALTER Patrick

FERRANT Emilie

MARTIN Gérard

ZELLER Séverine (suppléant)

BIDOT Patrick (suppléant)

BERNIER Annie (suppléant)

BIGANZOLI Guy (suppléant)

3/ Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à un virement de 10 euros entre deux sections du budget investissement afin de régler une facture de 5 951.40€.

Article 10223 : + 10 euros

Article 21318 : -10 euros

Adopté à l'unanimité

4/ Questions diverses

4.1/ Objet : Achat de gaz naturel pour les communes et établissements publics du territoire du Conseil en Energie Partagée, dans le cadre d'une convention de groupement de commandes - Autorisation de signer la convention

Depuis l'ouverture du marché du gaz à la concurrence, deux types d'offres coexistent :

- Les tarifs régulés de vente (TRV) proposés par les fournisseurs historiques, qui sont fixés par le gouvernement,
- Les offres libres, proposées par l'ensemble des fournisseurs et librement fixées par les fournisseurs.

La loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, a modifié l'article L445-4 du code de l'énergie qui précise : « les consommateurs finals non domestiques bénéficiant encore des tarifs réglementés de vente de gaz naturel [...] ne sont plus éligibles à ces tarifs » et ce, selon les échéances suivantes :

- Au 1^{er} janvier 2015 pour les sites dont la consommation annuelle est supérieure à 200 MWh
- Au 1^{er} janvier 2016 pour les sites dont la consommation annuelle est comprise entre 30 MWh et 200 MWh

La Commune est concernée par cette extinction des tarifs régulés et se trouve donc dans l'obligation de devoir mettre en concurrence les fournisseurs pour la fourniture de gaz naturel et ce, à l'instar des autres communes et établissements publics du territoire du Conseil en Energie Partagée.

Par ailleurs, afin d'aider les communes de son territoire (ainsi que les communes adhérentes au SYGAM) à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, Pays de Montbéliard Agglomération a mis en place un service de Conseil en Energie Partagée (CEP). Son objectif est de proposer un conseil personnalisé aux communes de moins de 10 000 habitants pour leur permettre de faire des choix pertinents et économiques en matière d'énergie sur leur patrimoine.

Lorsqu'une commune adhère au service, le conseiller et sa structure lui proposent :

- la gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bord,
- le diagnostic et ce afin de procéder à la recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité décroissante,
- une assistance technique lors des projets de rénovation et de construction de bâtiments
- la sensibilisation des élus et usagers des bâtiments,
- l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie.

Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture du gaz naturel d'une part et l'existence du Conseil Energie partagée, d'autre part, il est proposé de constituer un groupement de commande ayant pour objet « l'achat de gaz naturel », entre les adhérents du CEP et ce, conformément à l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés publics.

Il est proposé que le fonctionnement de ce groupement de commande soit régi par une convention constitutive, dont le projet est annexé au présent rapport. Il sera constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés d'achats de gaz, soit un minimum de 4 ans.

De plus, il est précisé que Pays de Montbéliard Agglomération assurera, à titre gracieux, le rôle de coordonnateur du groupement (les communes participant financièrement par ailleurs dans le cadre du CEP) et qu'en sus, la commission d'appel d'offres de PMA est désignée pour l'attribution des marchés à intervenir.

Ainsi le groupement totalisera les 26 membres suivants :

- Pays de Montbéliard Agglomération
- Commune d'Arbouans
- Commune de Bart
- Commune de Bavans
- Commune de Bethoncourt
- Commune de Courcelles-les-Montbéliard
- Commune de Dambenois
- Commune de Dampierre-les-Bois
- Commune de Dasle
- Commune d'Exincourt
- Commune de Fesches-le-Châtel
- Commune de Mandeuve
- Commune de Mathay
- Commune de Nommay
- Commune de Sainte-Suzanne
- Commune de Taillecourt
- Commune de Vieux-Charmont
- Commune de Voujeaucourt
- Commune d'Autechaux-Roide
- Commune de Berche
- Commune de Colombier-Fontaine
- Commune d'Etouvans
- Commune de Pont de Roide – Vermondans
- Syndicat intercommunal des Trois Fontaines
- Syndicat intercommunal à vocations multiples de Berche et Dampierre-sur-le-Doubs
- Syndicat mixte de l'aérodrome

Ainsi, le groupement de commande représenterait ainsi un volume annuel proche de 20 GWh répartis sur 165 bâtiments. Le coût estimé annuel du marché est compris entre 600 000 et 850 000 € HT, soit entre 700 000 et 1 000 000 € TTC (NB : parmi les taxes, on compte la taxe tarifaire d'acheminement (CTA), la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN), la contribution au tarif spécial solidarité gaz (CTSSG), la contribution au service public du gaz (CSPG), la TVA de 5,5% sur abonnement et 20% sur consommations.

Enfin, considérant la nature particulière du bien à acquérir, le gaz, et notamment la volatilité de son prix, la procédure de consultation la plus adaptée en l'espèce est l'accord cadre et les marchés subséquents en résultant. En effet, la volatilité des prix implique une décision très rapide (inférieure à 48h) après la date limite de remise des offres, qui se trouve être favorisée par le recours aux marchés subséquents.

Cet accord-cadre qui devra être conclu avec un minimum de trois fournisseurs (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres) serait signé pour une durée de 4 ans, avec la possibilité de conclure des marchés subséquents d'une durée d'un an ou plus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les dispositions du présent rapport,**
- **de se prononcer favorablement pour l'adhésion de la Commune de Vieux-Charmont au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel,**
- **de confier la mission de coordonnateur de groupement à Pays de Montbéliard Agglomération,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires à l'exécution des marchés subséquents résultant de l'accord-cadre.**

Adopté à l'unanimité

4.2/ Demande de subvention CAF pour financer une aire de jeux au quartier des Hauts-Bois

Une aire de jeux va être installée au quartier des Haut Bois.

La Caisse d'Allocation Familiale subventionne à hauteur de 4 500 euros ce type d'investissement

Le plan de financement est le suivant :

Financeurs	Taux	Montants HT
Commune	63,07 %	7 683,56 €
CAF	36,93%	4 500,00 €
Total	100%	12 183,56 €

Sur proposition de Monsieur Le Maire,
Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE la réalisation des travaux à engager sur la base du plan de financement prévisionnel présenté

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter l'octroi des dotations sus visées,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toute pièce requise pour la réalisation du projet.

S'ENGAGE à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de décision attributive des dotations.

ACCEPTE les éventuelles opérations de contrôles relatives à ce projet.

Informations diverses :

Madame Zohra REKIBI :

- le loto des anciens est programmé le 13 septembre
- des révisions du code de la route (destinées aux personnes de plus de 60 ans) ainsi qu'une formation à l'utilisation du défibrillateur sont prévues au second semestre

-Monsieur Guy BIGANZOLI :

- repas personnel/élus mardi 24 juin à 19h à RJJ
 - fête de la musique et nocturne cycliste vendredi 27 juin
- Les personnes pouvant être présentes pour mettre en place et surtout ranger après ces manifestations, sont les bienvenues.

-Monsieur Gérard MARTIN : marché du soir le 4 juillet place des Arbues

-Madame Fabienne NADOR :

- conseil de l'école primaire le 26 juin
- bilan de l'aide aux devoirs le 30 juin
- remise des stylos aux élèves de CM2 le 4 juillet à 11h15

-Madame Emilie FERRANT :

- l'exposition de Monsieur Henri ESCOBAR se poursuit jusqu'au 22 juin
- des bénévoles seront nécessaires pendant la semaine « théâtral'été » et plus particulièrement les 8 et 12 juillet.
- les mardis du patrimoine auront lieu les 15 juillet et 12 août, départ prévu à 19 h à R.J.J, réservation à l'office du tourisme de Montbéliard
- journées européennes du patrimoine les 20 et 21 septembre : le thème est : « patrimoine culturel, patrimoine naturel ».

-Monsieur Pierre ROSSETTO : la commission travaux se réunira mensuellement désormais le lundi soir à 17h30

-Monsieur le Maire : conformément aux choix politiques de la municipalité, les efforts en direction de l'éducation se poursuivent. Des tablettes numériques pour la maternelle et des ordinateurs pour l'école primaire seront prochainement commandés.

L'apprentissage de la natation, destiné aux scolaires reprendra à CITEDO, des heures supplémentaires seront attribuées pour l'apprentissage de la musique.

Séance levée à 20h15

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
FRANCAIS Guy 1 ^{er} Adjoint	X		
REKIBI Zohra, 2 ^{eme} Adjointe	X		
WALTER Patrick, 3 ^{eme} Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4 ^{eme} Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5 ^{eme} Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6 ^{eme} Adjoint	X		
BIDOT Patrick, 1 ^{er} Conseiller Municipal Délégué	X		
BIGANZOLI Guy, 2 ^{eme} Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée		X	Donne procuration à Madame Isabelle SONNET
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine	X		
HUG Loris		X	Donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
KUBICKI Barbara	X		
LENZI Yves	X		
MOUREAUX Justine		X	Donne procuration à Monsieur Etienne FAURE
NIMETZ Danielle		X	Donne procuration à Madame Zohra REKIBI
ROSSETTO Pierre	X		
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy	X		
ZELLER Séverine	X		